



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIATIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE INTERVENANT DANS LA DEFENSE DES INTERETS DES FEMMES ET DES GROUPES MARGINALISES EN VUE DE LA DESIGNATION DE LEUR REPRESENTANT (E) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MCA-BÉNIN RÉGIONAL

(Nouvelle relance)

Les États-Unis d'Amérique agissant par le biais du Millennium Challenge Corporation (MCC) et la République du Bénin ont signé le 14 décembre 2022 à Washington D.C. un Accord de Don (Compact) pour le financement d'un Programme axé sur les infrastructures routières et les opérations de transport.

Dans le cadre de la mise en place du Conseil d'administration de MCA-Bénin Régional, organisme qui sera chargé de la mise en œuvre de ce Programme, la Coordination Nationale de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional émet et diffuse le présent avis de manifestation d'intérêt afin d'identifier et d'inviter **les organisations de la société civile dont l'objet est la défense des intérêts des femmes et des groupes marginalisés** à s'inscrire aux Assemblées Générales électorales pour désigner leurs représentants au sein du Conseil d'administration de MCA-Bénin Régional.

Au cours desdites Assemblées Générales, seront élu(e)s pour siéger au Conseil d'Administration, le (la) représentant (e) des organisations ci-dessus mentionnées et son (sa) suppléant(e) au Conseil d'Administration de MCA-Bénin Régional.

La participation aux Assemblées Générales électorales est subordonnée à la satisfaction des conditions ci-après :

- Être une structure faîtière ou un réseau d'Organisations de la Société Civile intervenant dans la défense des intérêts des femmes et des groupes marginalisés ;
- Produire un extrait de la publication au Journal Officiel de la déclaration de la structure ;
- Produire une liste des organisations membres ;
- Produire tout document pouvant permettre d'apprécier les activités de l'Organisation;
- Avoir des membres actifs dans les départements d'intervention du Compact régional ou dans au moins six départements sur les douze (6/12) du territoire national et en fournir la preuve.

Lesdites conditions sont mentionnées dans les Termes de Référence élaborés par l'Equipe technique de Formulation du Compact Régional et peuvent être consultés sur le site www.ucfbenin.bj ou retirés à son siège sis au bureau 416 du Cabinet du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale - Tél. : 00 229 58 58 18 18 – E-mail : contact@ucfbenin.bj

Le nouveau délai de réception des inscriptions au secrétariat de l'Equipe technique de Formulation du Compact Régional est fixé au **20 avril 2023 à 12H00**.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2023,

Afiss BILEOMA
Coordonnateur National